

Le concept de protection incendie

1.- Concept de protection incendie

A quoi sert-il ?

- 1.1 Objectifs de protection
- 1.2 Inventaire des dangers
- 1.3 Analyse des risques
- 1.4 Mesures à prendre
- 1.5 Application du concept

2.- Synthèse et conclusions

3.- Check-list

1.- Concept de protection incendie

A quoi sert-il ?

Le but d'un concept est d'assurer la protection des personnes, des biens mobiliers et immobiliers, des animaux et de l'environnement contre des risques identifiables.

Le concept de protection incendie est un processus complet qui, sur la base d'objectifs de protection incendie publics prescrits et privés librement consentis, permet par une appréhension globale du risque la mise en place de mesures architecturales, techniques et organisationnelles propres à assurer le niveau de sécurité défini dans les objectifs.

De manière générale, les concepts de protection incendie se développent selon les 5 étapes suivantes :

1.1 Objectifs de protection

Ce que l'on veut

- Du point de vue des autorités (publics) : définit le niveau de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Du point de vue du maître-d'œuvre (privés) : préservation de la production, des investissements et de la présence sur le marché

1.2 Inventaire des dangers et scénarios possibles

Ce que l'on risque

- Evaluation du potentiel de danger (bâtiment et contenu)
- Danger d'activation (éléments déclencheurs)
- Evaluation des dommages possibles aux personnes, animaux, biens et à l'environnement

1.3 Analyse des risques

Ce que l'on accepte

Comparaison entre les objectifs et les dangers. Cette analyse met en lumière les déficits de protection et permet de définir les risques dits « acceptables ».

1.4 Mesures de réduction des risques

Ce que l'on DOIT faire

Cette étape permet de définir les mesures à prendre pour réduire :

- a) Le potentiel de danger
- b) Les dangers d'activation
- c) L'importance des dommages

au niveau préalablement défini.

1.5 Application du concept

Ce que l'on FAIT

Liste des mesures effectivement prises et contrôlées.

3.- Synthèse et conclusions

Dans l'application d'un concept de protection incendie fondé sur les prescriptions, l'autorité de protection incendie ne doit intervenir concrètement que pour valider les buts et objectifs de protection, ainsi que les mesures effectivement prises. Les autres étapes sont de la responsabilité des concepteurs (propriétaire – exploitant).

Un concept peut faire partie d'une demande de permis de construire.

Dans le cas des constructions ou exploitations particulières, il y aura lieu de mettre une priorité absolue dans la **sécurité des personnes** (public, personnel, sans oublier les forces d'intervention). Les aspects économiques, architecturaux, voir artistiques, sans en négliger leur importance, passeront en deuxième priorité.

Pour conclure, l'introduction du **concept de protection** ne doit pas simplement permettre d'appliquer des normes et directives, au demeurant remarquables, ni chercher à les déroger par moult exceptions argumentées, mais doit être un réel moyen fiable d'améliorer la sécurité globale des personnes, des bâtiments et des biens aux conditions économiques les meilleures.

Check – list pour concept de protection incendie et éléments naturels

Objectifs de protection

Protection des personnes :

Quelle est la capacité de l'ouvrage ?

Le nombre, position et largeur des issues de secours sont-ils corrects ?

Y a-t-il une procédure d'évacuation ?

Protection de l'ouvrage :

Sa résistance au feu est-elle suffisante ?

Les matériaux utilisés sont-ils admissibles ?

Est-il protégé contre les éléments naturels (foudre, vent, grêle, eau, neige) ?

Y a-t-il des possibilités d'extinction ?

Inventaire des dangers

Feu

Panique

Malveillance

Autres (spécificités)

Mesures de prévention (selon Prescriptions AEAI)

Mesures constructives :

Résistance au feu

Résistance aux éléments naturels (voir Normes SIA)

Voie de fuite (nombre et dimensionnement)

Matériaux utilisés (combustibilité)

Accessibilité (services de secours)

Mesures techniques :

Balisage et éclairage de sécurité

Extincteurs, postes axiaux, borne hydrante

Détection incendie, sprinkler

Ventilation, désenfumage, installation de chauffage

Paratonnerre

Mesures d'organisation :

Consignes (établies, affichées, exercées)

Possibilité d'alarme (téléphone)

Plan d'intervention (pompiers, police, sanitaire)

Procédures de contrôles périodiques (extincteurs, éclairage de sécurité et autres installations)

Chargé de sécurité formé (pas seulement désigné).

Application des mesures

Le concept a-t-il été validé par toutes les parties prenantes avant la construction ?

Y a-t-il un répondant atteignable en cours de chantier ?

L'ensemble des mesures prescrites est-il connu du maître-d'oeuvre ?

A-t-on désigné l'instance/personne qui réceptionne l'ouvrage, quand et comment ?

Les mesures de sécurité sont-elles testées réellement AVANT l'ouverture au public ?

A-t-on prévu une marge de temps pour des corrections de dernières minutes ?

La pérennité du concept est-elle contrôlée sur toute la durée de vie de l'ouvrage ?